



[assurance vol] valeur juridique d'une promesse d'achat

Par **Elriks**, le **08/01/2009** à **16:47**

Bonjour,

ayant souscrit à une assurance contre le vol et ayant été victime d'une agression avec vol , j'ai fait les démarches pour le remboursement du pc .

Seulement L'assurance lié à la fnac (SPB) ne fonctionne que de 2 façons suivante :

1 - on doit racheter le produit et il nous rembourse sous 10 jours

2 - on as pas les moyens de racheter le produit et on doit faire une facture pro format (promesse de vente) et leur envoyer avec RIB et lettre sur l'honneur que l'ont à pas les moyens d'acheter le dit produit. Il nous envois l'argent et on doit acheter le pc avec qui fut mis de coté à la demande de la facture pro-format

Le probleme est que mon ordinateur portable n'est plus disponible et qu'aucun pc n'est valable et je refuse de me resoudre à prendre un pc bien moins puissant et infiniment moins cher .

mes questions sont les suivantes :

1 - ont t'il le droit legal de forcer la personne à racheter un produit ?

2 - la promesse de vente à t'elle une valeur juridique si on refuse d'acheter par la suite le produit ? suis je obliger de reprendre chez la fnac ?

Merci à l'avance.